

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon
Séance du 26 mars 2007

**MAIRIE DE DIJON**

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. PERRON

Membres présents : M. MILLOT - Mme TENENBAUM - M. G. GILLOT - Mme POPARD - M. MASSON - M. MARTIN - M. PRIBETICH - M. PINON - M. DUPIRE - M. J.P. GILLOT - Mme DILLENSEGER - M. GERVAIS - M. SAUNIE - M. BERTELOOT - M. ALLAERT - Mme MAILLOT - Mme SEGUIN-FILLEY - Mme BESSIS - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET - M. MARCHAND - M. DANIERE - M. MAGLICA - M. JULIEN - Mme FLAMENT - Mme MANSAT - M. BOUHELIER - Mme DELEBARRE - Mme BIOT - Mme LEMOUZY - M. IZIMER - Mme ROY - Mme HERVIEU - Mme AVENA - Mme DE ALMEIDA - M. BEKHTAOUI - Mme BOUCHARD-STECH - Mlle MASLOUHI - M. NUDANT - M. JAPIOT - Mme KAROUBI - Mme WILLIAMS - Mme THYEBALUT - Mme VANDRIESSE - Mme CHOUX - M. HELIE

Membres excusés : Mme DURNERIN - Mme BERNARD - M. BAZIN - M. BRIOT - Mme REVEL-LEFEVRE - M. DUGOURD - Mme JARZAGUET (pouvoir Mme WILLIAMS)

Membres absents :

OBJET**DE LA DELIBERATION****Grand Théâtre - Travaux d'installations scéniques et de sécurité - Deuxième tranche - Mise en appel d'offres - Demandes de subventions**

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, expose :

Mesdames, Messieurs,

Au cours de l'année 2005, des travaux ont été réalisés au Grand Théâtre. Ils concernaient principalement la mise aux normes des installations scéniques (première tranche), le remplacement des fauteuils et des revêtements de sols ainsi que la réfection des peintures des murs de la salle.

Aujourd'hui, il est proposé de poursuivre ces travaux dans les conditions suivantes.

- Mise aux normes des installations scéniques (deuxième tranche) :

- réfection d'une partie des perches existantes.

- Mise en sécurité de l'établissement :

- désenfumage des circulations verticales "côté scène" (à Jardin et à Cour) ;
- mise en conformité du système de sécurité "incendie" existant.

L'enveloppe financière prévisionnelle de cette opération est estimée à 156 000 € TTC.

Il est proposé d'engager une procédure d'appel d'offres pour la réalisation des travaux.

Par ailleurs, la Ville solliciterait, au taux maximum, les subventions susceptibles d'être obtenues.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de l'Urbanisme, des Equipements Urbains et du Patrimoine, des Affaires Culturelles et des Relations Internationales, et des Finances, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1) adopter le projet relatif aux travaux d'installations scéniques et de sécurité à réaliser au Grand Théâtre (deuxième tranche) ;
- 2) arrêter le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération à 156 000 € TTC ;
- 3) m'autoriser à lancer la procédure par voie d'appel d'offres ;
- 4) m'autoriser à signer les marchés et tous actes à intervenir pour leur exécution ;
- 5) m'autoriser, en cas d'appel d'offres infructueux, à procéder à un nouvel appel d'offres ou à lancer une consultation en vue de la passation de marchés négociés après mise en concurrence, conformément à l'article 35.1.1° du code des marchés publics ;
- 6) m'autoriser à prendre les décisions de poursuivre l'exécution des travaux en cas de dépassement du montant initial des marchés jusqu'à concurrence de 10 % de ce montant, conformément aux dispositions de l'article 118 du code des marchés publics ;
- 7) dire que le financement de l'opération sera assuré sur les crédits inscrits au budget primitif de l'exercice 2007 ;
- 8) solliciter l'ensemble des subventions susceptibles d'être accordées pour sa réalisation au taux maximum ;
- 9) m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Pour Extrait Conforme
Le Maire,
Pour le Maire, le Premier Adjoint,



Alain MILLOT

PUBLIÉ LE 26/04/07